Ouestions au Feuilleton

LE CENTRE PSYCHIATRIQUE RÉGIONAL DE KINGSTON

Question n° 3932—M. Lawrence:

Quel est le nom du a) directeur, b) directeur adjoint du Centre psychiatrique régional de Kingston et, dans chaque cas, a) depuis combien de temps occupe-t-il le poste, b) quel poste occupait-il auparavant, c) quelle est son échelle de traitement, d) quel est son niveau de scolarité?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

A. Le directeur médical du Centre psychiatrique régional de Kingston est le docteur Frederick Peter Stephens. a) Date de nomination au poste actuel: le 9 février, 1981. *b) Poste occupé avant la nomination actuelle: Directeur des services cliniques au Centre psychiatrique régional, Kingston (Ontario). c) Échelle de traitement: \$52,192 à \$63,152. *d) Le titulaire de ce poste doit être diplômé d'une école de médecine reconnue et posséder un certificat de spécialisation médicale reconnu au Canada par un organisme officiel de réglementation professionnelle.

- B. Il n'y a pas de directeur adjoint au Centre psychiatrique régional de Kingston, mais le directeur des services cliniques, le docteur Andrew Maley est présentement désigné par le directeur médical pour agir en son absence aux termes d'une directive du Commissaire émise conformément à l'article 29(3) de la loi sur les pénitenciers.
- a) Date de nomination au poste de directeur des services cliniques: le 2 mars 1981. *b) Poste occupé avant la nomination actuelle: Psychiatre au sein des services cliniques, Centre psychiatrique régional, Kingston. c) Échelle de traitement: \$52,192 à \$63,152. *d) Les qualifications minimales requises, du point de vue des études, dans le cas des psychiatres qui travaillent au Service correctionnel du Canada sont un diplôme d'une école de médecine reconnue et un certificat dans une spécialité médicale reconnue au Canada par un organisme de réglementation professionnelle.
- * Les renseignements fournis ont trait aux emplois antérieurs dans la Fonction publique fédérale seulement. Tous renseignements supplémentaires concernant les antécédents de travail en dehors de la Fonction publique fédérale et les études accomplies sont de caractère personnel et confidentiel et, à ce titre, leur divulgation est régie par la Partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne.

LA PUBLICITÉ À LA RADIO AU QUÉBEC

Question nº 4553—M. Gamble:

Au sujet de la réponse à la question n° 4395 selon laquelle, notamment: «Aucun traitement de faveur n'a été accordé, attendu que la radio anglaise (et française) a été utilisée au Québec (mais dans aucune autre province), étant donné le manque de place disponible pour l'érection de panneaux déjà mentionné en 2», a) combien de temps a-t-on utilisé au total à la radio (i) anglaise (ii) française pour compenser le manque de place pour l'érection de panneaux, b) comment le recours à la radio française compense-t-il le manque de place pour l'érection de panneaux publicitaires en anglais dans cette province?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): a)i) Radio anglaise—\$32,158*; ii) Radio française—\$120.169**.

b) Il n'a jamais été question de compenser le manque de place pour l'érection de panneaux publicitaires en anglais au Québec. C'est la radio anglaise et non la radio française qui a servi à cette fin. La radio française a strictement été utilisée pour compenser le manque de place pour l'érection de panneaux publicitaires en français.

- a)(i) *Publicité à la radio anglaise sur une période de 3 semaines: six stations ont diffusé chacune 79 messages de 30 secondes.
- (ii) **Publicité à la radio française sur une période de 3 semaines: 29 stations ont diffusé chacune 79 messages de 30 secondes; 66 stations ont diffusé chacune de 42 à 44 messages de 30 secondes; 19 stations ont diffusé chacune de 32 à 34 messages de 30 secondes.

LE VOYAGE EN EXTRÊME-ORIENT DU COMMISSAIRE FÉDÉRAL DES INCENDIES

Question nº 4562—M. MacKay:

- 1. Le Commissaire fédéral des incendies, M. G. A. Hope, a-t-il effectué récemment un voyage en Extrême-Orient et, le cas échéant, a) quels en étaient le but et la durée, b) quelles en étaient les destinations, c) qui l'a accompagné, d) combien en a-t-il coûté au total au gouvernement?
- 2. Combien d'années de service reste-t-il au Commissaire avant l'âge normal de la retraite?
- 3. Envisage-t-on de nommer le Commissaire, à titre intérimaire ou autre, au poste de chef de la Région de l'ouest du bureau du Commissaire à Vancouver?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): 1. Oui. a) A titre de membre d'une délégation de spécialistes de la protection-incendie réunie par l'Association canadienne des chefs de pompiers, dans le cadre du programme d'échanges scientifiques et techniques du ministère des Affaires extérieures. Le Commissaire a séjourné à l'extérieur du pays pendant 15 jours (du 23 octobre au 7 novembre inclusivement).

- b) Les destinations étaient Pékin, Tientsin, Shanghai, Canton et Hong Kong.
- c) (i) Bernard Bonser, chef du service d'incendie de Toronto et président de l'Association canadienne des chefs de pompiers; (ii) Percy Clark, chef du service d'incendie de Saint-Jean (N.-B.) et prédécesseur de M. Bonser au poste de président de l'Association; (iii) John Bateman, directeur du bureau de prévention des incendies de l'Ontario et président de l'Association of Canadian Fire Marshals and Fire Commissioners; (iv) Donald Baird, directeur de Fire Underwriters Survey, organisme relevant du Groupement technique des assureurs; (v) Murdoch Galbreath, architecte, agent de recherche principal de la Division des recherches en bâtiment (Section des recherches sur la prévention des incendies) du Conseil national de recherches du Canada; et (vi) Le lieutenant-colonel Lorne MacLean, directeur du bureau de prévention des incendies des Forces canadiennes.
- d) Le coût total du voyage s'élève à \$4,000 que Travaux publics a versés à l'Association canadienne des chefs de pompiers. Cette somme comprend la part de financement assumée par le ministère à l'égard de la visite d'un délégué de la République populaire de Chine au Canada, prévue dans le cadre de l'échange.
 - 2. Plus de sept ans.
- 3. Le poste en question est occupé, mais s'il devait se libérer, on observera les modalités prévues en matière de dotation.

[Traduction]

M. Smith: Je demande, madame le Président que les autres questions restent au *Feuilleton*.